



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## carte nationale d'identité

Question écrite n° 80239

### Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si la délivrance de la carte nationale d'identité (ou d'un titre équivalent) est payante à Chypre. Si cette délivrance est payante, il souhaite connaître le prix ainsi que les cas où ce prix est réduit.

### Texte de la réponse

Les autorités chypriotes délivrent une carte nationale d'identité payante. Le coût de cette pièce s'élève actuellement à 5 livres chypriotes, soit environ 8,9 euros. Il n'existe pas de cas de tarif réduit.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80239

**Rubrique :** Papiers d'identité

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 décembre 2005, page 11148

**Réponse publiée le :** 31 janvier 2006, page 926